EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : **45**	Date de convocation : **5 octobre 2026**
Nombre de conseillers présents : **40**	
Nombre de suffrages exprimés : **43 dont 3 pouvoirs**	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :
Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Claudine HUGUET, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :
Stéphane CHABANON a donné pouvoir à Claudine BARNÉRIAS
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Olivier PARADIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO

Absents représentés :
Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :
Marc CARRIAS, Sandrine COUTURAT

Secrétaire de séance : Laëtitia POUZADOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération **n°2026_171 : Modification des statuts du Syndicat Mixte Sioule et Morge**

Institutions et vie politique - Désignation des représentants
Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 20 août 2026 de la commune de St-Hilaire-près-Pionsat,
Vu la délibération du 28 septembre 2026 du syndicat mixte Sioule et Morge,

La commune de Saint-Hilaire près Pionsat souhaite adhérer au syndicat mixte de Sioule et Morge pour la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2027. Cette adhésion a reçu un avis favorable du comité syndical de Sioule et Morge en date du 28 septembre 2026.

Afin de modifier ses statuts, le syndicat doit obtenir la validation de l'ensemble de ses membres.

Après avoir procédé au vote, le conseil à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :
L'adhésion de la commune de Saint-Hilaire près Pionsat au Syndicat Mixte de Sioule et Morge est acceptée à compter du 1er janvier 2027 aux conditions visées dans la délibération syndicale du 28 septembre 2026.

Article 2 :
Le président est autorisé à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 16 octobre 2026

La secrétaire de séance,	Le président,
Laëtitia POUZADOUX	Claude RAYNAUD
Signé électroniquement	*Signé électroniquement*